



licenciement avec preavis de 3 mois

Par **toitoinou**, le **29/03/2012** à **12:36**

Bonjour,

je voudrais me faire licencier, c'est pas correct mais ayant une famille je ne peux me permettre de démissionner.

j'ai une question dans mon contrat de travail il est stipulé que je dois faire 3 mois de préavis, cependant je ne suis pas cadre. est il possible de jouer dessus en disant que le contrat de travail est caduc? et de faire une rupture de contrat ?

merci infiniment

Par **P.M.**, le **29/03/2012** à **17:35**

Bonjour,

Une prise d'acte de rupture du contrat de travail pour ce motif serait à mon avis considéré par le Conseil de Prud'Hommes comme une démission qui ne vous ouvrirait pas droit à indemnisation par Pôle Emploi d'autant plus que le préavis de licenciement est considéré comme une protection du salarié et même si vous pensez que vous allez pouvoir faire vivre votre famille avec...